

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 24 Vœu relatif à l'augmentation des frais d'inscription des étudiant.e.s extra-communautaires.

Le Conseil de Paris,

Considérant la proposition du gouvernement annoncée par le Premier Ministre Édouard PHILIPPE lundi 20 novembre 2018 d'augmenter les frais d'inscription des étudiants extra-communautaires ;

Considérant le vœu du Conseil de Paris de 2016 relatif à l'attribution du statut de réfugié politique à un étudiant de Paris-1 qui rappelle que la Ville de Paris doit continuer à défendre les valeurs portées par une politique d'immigration et de visa inclusive, bienveillante et empreinte d'hospitalité, comme elle l'a déjà fait dans le passé ;

Considérant le Vœu du Conseil de Paris de décembre 2018 relatif à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants extra-communautaires ;

Considérant que la Ville de Paris développe une politique volontariste en direction du logement social étudiant pour permettre l'accès au plus grand nombre à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Considérant que la Ville finance majoritairement le guichet unique à la Cité Internationale Universitaire de Paris, Welcome Desk ;

Considérant que la Ville de Paris est partie prenante dans l'extension de la Cité Internationale Universitaire de Paris qui héberge des étudiant.e.s et chercheur.euse.s internationaux, qui participe au rayonnement de Paris dans le monde, qui symbolise l'intérêt de la coopération internationale en matière d'éducation et de recherche et qui se caractérise par un patrimoine naturel et architectural exceptionnel ;

Considérant que la Ville de Paris participe au financement d'associations et d'établissements organisant des cours de français langue étrangère (FLE) afin de permettre aux étudiant.e.s réfugié.e.s non-francophones de reprendre leurs études ;

Considérant que la Ville de Paris a soutenu dès son lancement le Programme national d'aide à l'accueil en urgence des scientifiques en exil au Collège de France et financé la rénovation de locaux en Sorbonne pour accueillir ce programme ;

Considérant que la Ville de Paris rayonne internationalement pour la qualité de ses enseignant.e.s, de son écosystème universitaire et académique et de sa recherche ;

Considérant le soutien et les relations que la Ville de Paris entretient avec de nombreuses universités et établissements d'enseignement supérieur de son territoire ;

Considérant que la Ville de Paris est et doit rester une ville de refuge en continuant sa tradition d'accueil des étudiant.e.s chercheur.euse.s et talents du monde entier, indépendamment de leur moyens financiers;

Considérant que la Ville est attachée à l'idée que Paris puisse continuer à être une chance pour les étudiant.e.s et chercheur.euse.s internationaux autant qu'elles et qu'ils sont une chance pour Paris.

Sur proposition de Marie-Christine LEMARDELEY et de l'exécutif parisien,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris réaffirme son attachement à l'accès universel à l'enseignement supérieur et sa volonté de ne pas voir augmenter les frais d'inscription pour les étudiant.e.s extra-communautaires ;
- Que la Ville de Paris de demander au Recteur, chancelier des universités un suivi précis de l'évolution du nombre d'étudiant.e.s étrangers à Paris par pays d'origine ;
- Que la Ville de Paris s'oppose à l'augmentation éventuelle des frais d'inscription si cela était proposé lors des conseils d'administration d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche où la Ville est représentée ;
- Que la Ville de Paris partage dans les conseils d'administration des universités parisiennes où la ville est représentée son attachement à être un territoire d'accueil inconditionnel pour tout.e.s les étudiant.e.s et chercheur.euse.s du monde.